

CONFLIT DE TRAJECTOIRE POLITIQUE

Souleymane SAWADO
Université Joseph Ki-Zerbo
(Ouagadougou / Burkina Faso)

Résumé

Le présent article se propose d'analyser la légitimité d'une poursuite de la lutte au Burkina Faso après l'insurrection de 2014, la résistance contre le putsch de 2015, et le règne d'un nouvel exécutif qui semble s'activer à ignorer les enseignements de ces deux événements historiques. L'objectif est de mettre en lumière l'exigence de dépasser les clivages a priori irréductibles entre peuple et exécutif, afin d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un État de droit. Ainsi, il s'ouvre par l'examen de l'historicité des fondements d'une quête inachevée, afin de mieux comprendre la genèse des enjeux des antagonismes entre le peuple et l'exécutif burkinabè. Puis, il se poursuit avec l'analyse de l'aiguïssement de la conscience citoyenne et la primauté du contrôle de masses confrontées à l'épreuve des intrigues politiques, afin de mettre en exergue la crédibilité des raisons de l'attachement de chaque protagoniste qui rendent inéluctable la querelle des trajectoires. Et il s'achève par l'examen de l'achèvement d'un idéal, avec pour ambition ultime d'insister sur la nécessité de transcender les divergences pour la réalisation de la société démocratique populaire.
Mots clés : masses populaires, présomption d'innocence, présomption de culpabilité, pression syndicale, mouvements sociaux.

Abstract

This current paper proposes to analyze the legitimacy of pursuing the fight in Burkina Faso, after the 2014's insurgency, the resistance against the 2015's putsch and the rule of a new executive which seems activated to ignore the lessons from these two historical events. The ambition is to highlight the exigence of going beyond the a priori irreducible cleavage between the people and the government, in order to work together for the realization of a rule of law. So, it opens examining the historicity of a foundation of incomplete quest, in order to better understand the rise of antagonisms between Burkina's people and executive. Then, it analyzes the enhancing of citizen awareness and the primacy of mass's control confronted to political intrigues, in order to emphasis the credibility of the reasons of every protagonist's link which make ineluctable trajectories' quarrel. It ends with the examination of achievement of an ideal, with final ambition is to insist on the necessity to go beyond the divergences for the realization of democratic and popular society.

Keys words: popular mass, presumption of innocence, presumption of guiltiness, union pressure, social movements.

0. Introduction

La société démocratique populaire, contrairement aux aspirations des insurgés d'octobre 2014 et des anti-putschistes de septembre 2015, semble se réduire à une simple substitution de personne au sommet de l'État. Cependant cette confusion en elle-même (la substitution du changement de compromis au changement radical et la conséquence qu'elle implique) ; la proclamation du pseudo achèvement de l'aspiration des masses populaires témoigne, aux yeux des insatisfaits, de ce que la lutte demeure toujours d'actualité. Cette certitude invite désormais à méditer sur la question de la crédibilité des nouveaux anciens dirigeants en confrontant leur règne à la nécessité de la préservation des acquis de l'insurrection et de la résistance au coup d'État. La confrontation que cela rend envisageable entre les partisans de la continuation de la lutte et les nouvelles anciennes autorités ne fait-elle pas d'eux des adversaires aux trajectoires irréconciliables ? En d'autres termes, les masses populaires aspirantes à un changement radical de paradigme politique et les autorités politiques, transfuges de l'ancien régime peuvent-ils ne pas se retrouver engagés dans une logique conflictuelle ? Peut-on comprendre la genèse de cette cristallisation sans faire l'historicité des fondements d'une quête inachevée ? L'aiguïsement de la conscience citoyenne et la primauté du contrôle des masses ne rendent-ils pas inéluctables l'épreuve des intrigues politiques ? La transcendance des antagonismes ne s'impose-t-elle pas pour l'achèvement d'un idéal ?

À l'évidence l'interrogation fondamentale se confronte à l'épineuse question de la crédibilité des raisons qui exhortent chaque protagoniste à rester fidèle à sa logique politique. Aussi la présente réflexion analysera d'abord l'historicité des fondements de la quête inachevée, afin d'insister sur l'importance de repenser le passé pour mieux cerner les enjeux des antagonismes entre peuple et exécutif. Elle se penchera ensuite sur celle de l'aiguïsement de la conscience citoyenne et de la primauté du contrôle des masses, afin de montrer qu'ils rendent inéluctables l'épreuve des intrigues politiques susceptibles de radicaliser le peuple. Et pour clore, elle insiste sur la nécessité de transcender les divergences, pour créer les conditions de l'achèvement de l'idéal populaire.

La tâche fondamentale de cette réflexion est de mettre en exergue la nécessité de transcender la crédibilité des raisons qui exhortent chaque protagoniste à rester fidèle à sa logique politique, pour œuvrer ensemble à la réalisation d'une société démocratique populaire.

1. L'historicité des fondements d'une quête inachevée

Il ne serait pas injurieux de souligner que c'est la duplicité des acteurs qui se sont retrouvés par le hasard des circonstances, en dehors de tout cadre légal,

constitutionnel ou populaire préétabli (en première ligne du soulèvement populaire et de l'opposition au coup de force militaire), qui expliqua la transition chaotique, le putsch du Lieutenant-colonel Yacouba Isaac Zida contre le Chef d'état-major des armées le Général Naberé Honoré Traoré, validé par les hauts gradés de l'armée et l'opposition politique institutionnalisée. C'est également elle qui explique celui du Général Gilbert Dienderé contre le Conseil National de la Transition sous la présidence du diplomate Michel Kafando, l'arrivée au pouvoir de l'aile dissidente du Congrès pour la démocratie et le progrès : le Mouvement pour le peuple et le progrès, que l'attitude critique raisonnable n'autorisait pas à guillotiner a priori, mais à observer et à se demander, s'il constituait « *un monstre ou une alternative crédible ?* »¹.

L'observation d'une telle exigence s'impose surtout que le combat pour la grandeur d'une patrie ne saurait se confondre avec une aventure banale. Il se veut dissemblable des querelles intestines pour la gloire, les honneurs et le prestige personnel, pour la préservation des impératifs hypothétiques d'un groupe ou pour s'attirer les bonnes grâces des puissances étrangères. La noblesse d'une telle lutte explique qu'il exige toujours des défis à relever et un engagement constant. L'attachement à un tel idéal constitue un nœud de l'histoire post-insurrectionnelle et post-putschiste, d'autant plus qu'elle invite à méditer sur la question brûlante des enjeux du second mandat des nouveaux anciens dirigeants, en confrontant leurs deux règnes à la nécessité de la préservation des acquis de l'insurrection et de la résistance au coup d'État, par-delà les ambiguïtés entre alternance radicale et alternative. L'atteinte d'un tel objectif contraint à se convaincre que l'attitude raisonnable de l'homme soucieux des exigences inhérentes à la rigueur intellectuelle, confronté à la question du choix raisonnable entre la présomption d'innocence et la présomption de culpabilité, ne l'autorise nullement à invoquer mécaniquement le passé d'un homme d'action pour le discréditer ou le célébrer. Il s'agit d'une attitude qui enseigne que seuls les agissements ou préoccupations du présent peuvent constituer les fondamentaux objectifs de l'évaluation du poids du passé dans l'optique de le réhabiliter ou de le ranger définitivement dans le musée des antiquités que l'on doit se préserver de répéter.

Ce postulat valorisé par l'un des principes primaires de la justice institutionnalisée stipulant que toute personne demeure digne de la présomption d'innocence tant que la preuve de sa culpabilité n'est pas établie, mérite la préséance dans l'examen de l'interrogation ci-dessus formulée. Il

¹ L'auteur de cette assertion, présentant probablement l'arrivée inéluctable des dissidents du régime déchu de Blaise Compaoré et par crainte des représailles, publia son article sous anonymat : A S, « Création du MPP, Un monstre ou une alternative crédible ? », Ouagadougou, *L'indépendant*, numéro 1054 du 04 Février, p.7.

serait donc en toute logique intellectuellement malhonnête de contester la légitimité et la légalité des dirigeants actuels, même s'ils ont été les disciples, hommes de main, camarades et complices du régime brutalement déchu de Blaise Compaoré, même s'ils ont conquis le pouvoir à l'issue d'intrigues et d'un processus électoral démocratique avec ses défaillances et son cortège d'allégations de fraudes. L'homme qui fait la promotion d'un discours destiné à contester la légitimité de tels dirigeants peut évidemment être stigmatisé de nostalgique de l'ancien régime, de sophiste-indigne, de propagandiste ou de vulgaire idéaliste. Il peut même lui être reproché sa mauvaise foi consistant à banaliser le fait que le nouvel exécutif a exercé et exercera encore le pouvoir car il fit preuve d'audace en accédant au pouvoir après s'être opposé à l'homme qui l'avait abandonné ; homme à qui les principales figures de proue du régime actuel avaient juré au sommet de leur sacre commun, dévouement et loyauté. Il ne peut qu'admettre qu'ils ont pour la deuxième fois consécutive toute légitimité à exercer le mandat que le peuple reconnu par la Constitution, le Code électoral et la communauté internationale des observateurs de la démocratie des urnes, des fonds occultes et des groupes de pressions leur ont confié. Ils sont, en dépit des ratiocinations des intellectuels engagés, des médias et des structures syndicales et de la société civile, les nouvelles autorités incarnant l'État comme structure décisionnelle et organisationnelle. Ils seraient donc dans leur droit s'ils prennent des décisions et agissent dans l'intérêt de tous, respectent les lois du peuple, lequel peuple constitue la source de leur autorité et de leur légitimité. Mais, à l'opposé de l'accusation du discours du partisan, de l'analyste ou du politologue indépendant, le citoyen insurgé et anti-putsch rétorquera qu'il est question dans le cas d'espèce, d'un acte audacieux et d'un triomphe qui incarnent plus une continuation qu'une rupture. Et c'est justement pour cette raison que leur crédibilité ne pourra légitimement qu'être confrontée au tribunal de la raison critique populaire et susciter des inquiétudes. L'homme qui assume son métier de citoyen en s'exprimant en ces termes, reconnaît explicitement que le scrutin électoral, comme voie consacrée à l'échelle mondiale pour accéder au pouvoir, légitime ici le nouvel exécutif et confirme incontestablement l'effectivité d'un changement de personne au sommet de l'État. Le changement fut donc. Mais il reste à ses yeux et de ceux de ces millions de Burkinabè qui en octobre 2014, grâce à leurs actes historiques ont été les vedettes des médias, l'alternance qui dévoie l'alternance ; car ce ne fut pas l'alternance radicale attendue, mais l'alternance dans la continuité ; le Président Blaise Compaoré a été remplacé par son ex-député, ministre et Président du palais de la Législation nationale. C'est la juste constatation d'un citoyen attentif aux grandes mutations de sa société et à la responsabilité des acteurs politiques qui lui doivent des comptes.

Au-delà du type de spectacle parfois surréaliste que peuvent susciter de tels discours contradictoires, chaque camp étant convaincu de la pertinence de la force de ses arguments, le penseur engagé, observe qu'il laisse transpirer un

fait incontestable : les électeurs burkinabè au lendemain des élections présidentielle et législatives de 2015 et de 2020, se sont dotés librement d'un nouvel exécutif à qui ils octroyèrent légitimité et liberté d'action sans ressentiment, en dépit de son passé et du passé. Ils le firent avec la conviction que si un gouvernement et une administration publique restent les serviteurs du peuple, le peuple lui ne s'épuise pas par un régime ni par une administration, appelée à être adaptée aux exigences du peuple et à celles de l'évolution du monde. Le peuple incarnera toujours la souveraineté, le gouvernement et l'administration certes indispensables à l'échelle locale, nationale et dans le concert des nations, représenteront toujours des émanations de cette souveraineté. Les exécutifs se succèdent mais le peuple et son administration appelée à se perfectionner, demeurent.

2. L'aiguïsement de la conscience citoyenne et la primauté du contrôle des masses à l'épreuve des intrigues politiques

L'homme politique soucieux du succès de son mandat et de sa longévité politique se doit d'être hanté par le respect d'un peuple obnubilé par la préservation et le respect de sa souveraineté, et se garder de toute politique répressive de l'aspiration populaire. Il en découle qu'un gouvernement élu sur la base d'un projet de société d'une rupture radicale avec l'histoire et sa propre histoire récente, ne peut et ne doit s'autoriser le luxe d'opter pour l'économie d'une politique de rupture, dans un État où prévaut un tel état d'esprit. Un gouvernement qui opte volontairement pour une politique de restauration de la politique rejetée par le peuple, n'a pas besoin de détracteurs, il est lui-même son propre pourfendeur, en ce qu'il relègue aux oubliettes son projet de société l'ayant conduit au pouvoir. Il existe manifestement chez un tel exécutif une obstination non dissimulée à ignorer systématiquement les leçons d'histoire à l'origine de ses triomphes électoraux.

Ainsi prenant un plaisir à s'abriter derrière la légalité et la légitimité que lui confèrent les imperfections du système électoral démocratique, et qui légitiment le plus souvent la dictature ou les « *abominations* » A. Badiou, (2007, p. 42) de la minorité politique, il admettra difficilement, qu'il doit se convaincre que pour restaurer la confiance entre son administration et le peuple, qu'il est condamnés à œuvrer pour extirper de l'imaginaire collectif du peuple, qui s'appréhende lui-même comme « *la totalité des non-privilegiés* » É. Weil, (1991, p. 259), et qui continue de pleurer ses morts et de panser ses blessés, qu'il n'est pas co-responsable de la situation critique de l'État, que les textes fondamentaux ne connaîtront plus un renforcement de leur caractère répressif ou liberticide, que les auteurs et les commanditaires des incendies des domiciles de journalistes d'investigations et des leaders syndicaux seront démasqués, arrêtés et traduits en justice, que les institutions et l'administration ne constitueraient plus des instruments qui renforcent son

autorité mais celle du peuple. L'exécutif qui cède à de telles exigences sous-entend qu'il est conscient de ce que le peuple interprètera toute volonté délibérée de faire *tabula rasa* de trente ans de gouvernance commune en accusant l'administration Compaoré d'être le seul responsable de tous les maux qui accablent l'Etat, de nier la contribution édifiante des acteurs de la société civile non inféodés aux acteurs politiques traditionnels au motif qu'ils sont les instruments d'acteurs politiques embusqués, de faire passer sous silence des crimes politiques et économiques motivés par la soif du pouvoir, de promouvoir une réconciliation nationale pour minimiser la gravité de l'animosité qui couve au sein de la classe politique, de substituer l'intérêt populaire à celui de la classe politique et économique par l'imposition du programme national français de développement économique et social, de brouiller les frontières entre continuité et discontinuité, entre insurrection et révolution en s'appropriant l'héritage de Thomas Sankara tout en discréditant sa personne, ne peut avoir pour objectif que de nier un legs de gouvernance collective, d'apprentissage individuel de gouvernance et à vilipender la pertinence de l'idée que l'on doive raisonnablement continuer à œuvrer pour l'avènement d'une société égalitaire et souveraine.

Cette perspective idéologique d'atteinte aux libertés et acquis populaires qui demeure l'agenda difficile à dissimuler aujourd'hui de l'exécutif qui, contrairement au peuple ignorant les perversités du jeu politique, est compréhensible pour les spécialistes de la science politique, d'autant plus qu'il cherche à consolider son pouvoir et que le peuple qu'il réduit à un faire-valoir, à un être stupide et borné se dresse devant lui par le biais de ses acquis : prise de conscience du peuple, un peuple qui découvre son rôle de principal acteur de la vie politique, un approfondissement de la participation des masses, une classe politique sous contrôle permanent du peuple, l'apparition de nouvelles formes d'organisations citoyennes, de nouvelles revendications et de luttes multiformes, l'affirmation d'une aspiration profonde au changement, le refus des demi-mesures et de celui de mélanger les exploités et les exploités, le rejet du putschisme, la démystification de l'électoratisme, la découverte des limites du jeu électoral ... Un tel attachement réservé à de tels acquis, acquis dans la sueur, le don de soi et dans le sang ne peut que constituer un cauchemar pour la classe politique et surtout pour les nouveaux anciens dirigeants, qui perçoivent leur ascension et reconquête du pouvoir comme une opportunité que le peuple dans son manque de culture politique leur a offert pour endiguer toute velléité insurrectionnelle ou neutraliser ses germes dans la mémoire individuelle et collective. C'est cette entreprise de musellement et de neutralisation du peuple qui justifie la haine viscérale contre les intellectuels, les personnalités et les citoyens intègres, contre les organisations syndicales et les organisations de la société civile refusant toute allégeance au régime, à ses ramifications et réseaux, qui explique la volonté de contenir le peuple au strict respect de son devoir de citoyen ; obéir et

s'abstenir de contester, et atteste le refus de constitutionnalisation du droit à l'insurrection et sa criminalisation, à l'insu du peuple, dans le nouveau code pénal de juin 2018. L'immense majorité des Burkinabè ignorent que désormais, grâce à la complicité de la majorité présidentielle et de l'opposition politique subventionnée, qu'il existe une répression des actes insurrectionnels par des amendes très lourdes et la possibilité de réclusion ferme. Il s'agit là de l'illustration la plus élevée de l'égoïsme et du mépris d'un régime et d'une classe politique qui ne souhaitent pas se souvenir d'une échelle, constituée avec le sang des blessés et les âmes des cadavres, grâce à laquelle ils se sont hissés et maintenus au sommet de l'État. Il devient évident pour un tel peuple qui ne peut s'empêcher d'appréhender dorénavant son devenir entre amertume et crainte, que les autorités en qui il a placé tant d'espoirs ont fait l'option de s'acharner à remettre en cause ou à considérer comme un non-sens les acquis de faits historiques, qui ont profondément affecté la société burkinabè dans sa totalité dans sa quête de l'alternance.

Les développements qui précèdent débouchent ainsi sur un constat qui atteste d'une régression de l'aspiration originelle populaire, rétrogradation mettant en exergue les implications dangereuses des logiques contradictoires susceptibles de miner les fondements de l'État démocratique populaire véritable tant souhaité. L'agression sans procuration perpétrée par le régime contre les acquis du peuple suivant l'accroissement du sentiment de frustration perceptible dans tous les groupes et couches de la société, illustre que le peuple et les nouvelles anciennes autorités sont toujours deux adversaires aux trajectoires irréconciliables : le nouvel exécutif progéniture rejeton d'un géniteur tombé en disgrâce et exilé, est obsédé par l'exigence de reprendre le contrôle du gouvernail politique et le peuple souverain, reste condamné à la mobilisation pour la sauvegarde de ces acquis, qui ne l'autorise pas à l'inaction mais continuera inexorablement à aiguïser son sens de l'engagement et de la critique.

La thèse de l'inéluctable confrontation des trajectoires entre le peuple et ses autorités ne relève plus de la science-fiction ni de vains soliloques d'un être qui vocifère de façon extravagante et insensée sur diverses agoras de discussions. Elle s'impose à chaque protagoniste comme une question fondamentalement existentielle : triompher ou périr. Le nouveau régime par la remise en cause des acquis engrangés par le peuple serait dans son droit en ambitionnant de dissuader ainsi le peuple debout, de poursuivre la lutte pour une transformation révolutionnaire de la société toute entière. Cependant si cette démarche peut se comprendre pour la classe politique et les stratèges de l'enracinement d'une formation politique comme une option visant à faire barrage à la destruction totale de la classe politique, pour le penseur qui pense la totalité de la politique en elle-même et pour elle-même, elle constitue un obstacle pour la réconciliation entre dirigeants et dirigés. Et pour cause, l'attachement d'un peuple à ses acquis doit dissuader ses politiques de

s'engouffrer automatiquement dans une perspective anti-progressiste, méprisante et à la limite belliqueuse. Le régime qui persiste dans cette orientation postule ainsi lui-même l'impression qu'il est inconscient qu'il attise plutôt l'amertume du peuple. Et le renforcement d'une telle conviction à l'évidence provocatrice et suicidaire ne peut s'expliquer que par la haute opinion qu'un tel exécutif a de lui-même, devenu ou redevenu le puissant *Léviathan*, persuadé que la collectivité politique ; son géniteur, a renoncé à sa souveraineté dès son intronisation. Cette dynamique consciente et assumée ne peut que témoigner de la détermination ou de l'entêtement d'un régime, d'une mouvance présidentielle et d'un contre-pouvoir conventionnel dont la finalité ultime consiste à faire entendre au peuple qu'il est inapte à comprendre les problèmes politiques, qu'il doit se convaincre que le peuple doit subir la politique et qu'il y a ceux qui sont qualifiés pour se préoccuper et s'occuper des questions politiques.

Mais pour l'homme qui s'érige en arbitre entre peuple et gouvernant tel Nicolas Machiavel, l'erreur fondamentale de telles autorités c'est leur obstination pathologique à faire abstraction des enseignements de l'insurrection et de la résistance contre le putsch. L'arbitre se métamorphose implicitement en stratège du gouvernant en lui révélant de ne pas prendre à la légère l'évidence que tout peuple se remémore et reste inséparable des grandes pages de son histoire. Il ne considérera jamais que les pages vierges de son histoire soient ses périodes d'insouciance et d'inaction, mais plutôt des périodes de prise de conscience et de régénérescence historique. Et aucune entreprise de négation de la souveraineté d'un peuple et de ses acquis historiques, ne l'autorisera jamais à se contenter du statut de spectateur de la politique et des orientations politiques. L'attitude négationniste des dirigeants est justement l'entreprise qui renforce l'attachement du peuple à l'avènement d'une société démocratique populaire où le peuple n'est pas un sujet assujéti totalement aux politiques, mais où les politiques demeurent les serviteurs raisonnables, dévoués et loyaux du peuple souverain. L'intervention de l'arbitre-stratège aura contribué à faire comprendre que le gouvernant aurait malgré lui-même contribué à la socialisation et à l'éveil de la conscience citoyenne d'un peuple, qui n'a d'autre alternative que de renier son vote, de regretter son abstention ou son indifférence électorale. Et pour comprendre cette attitude, il faut partir du principe qu'il est dévoré par le sentiment de culpabilité et de naïveté en découvrant que la morale et la parole de ses hommes politiques sont aux antipodes de celles véhiculées et célébrées par ses valeurs humaines historiques. C'est désormais un peuple abusé et frustré, conscient que le chemin de l'émancipation véritable reste parsemé d'embûches qui nécessitent la poursuite de la mobilisation pour un triomphe total.

3. L'achèvement d'un idéal

Les implications du conflit de trajectoire entre gouvernants et gouvernés ci-dessus examinées, postulent raisonnablement que tout gouvernement doit se préserver de l'ire ou de l'intransigeance d'un peuple abusé. Il ne serait pas exagéré de soutenir que ce sont les mutants du Congrès pour la Démocratie et le Progrès qui par leur aveuglement imposent au peuple, l'exigence de la poursuite de la lutte en désacralisant ses acquis et ses aspirations inébranlables. Le peuple qui semblait ne pas en faire une exigence, ne trouvera plus comme excessif le fait d'exiger comme préalable à l'adhésion de tout nouveau contrat social, que l'héritage politique de Blaise Compaoré et de ses héritiers fidèles ou indignes, en dépit de tous les efforts déployés pour l'éviter, soit convoqué, perquisitionné, jugé et éventuellement sanctionné au besoin. Il s'agit d'un exécutif qui par sa propre stratégie d'épuration ou de liquidation des héritages du peuple, ne peut que contraindre ce dernier à exiger de lui la conduite à son terme du procès des putschistes, la tenue d'un procès de la répression du putsch et des biens mal acquis tout en appelant à la consolidation des structures du contrôle populaire et au développement des luttes régionales.

Il convient de retenir que seule la banalisation des acquis du peuple lui révéla la nécessité d'exiger la tenue effective du procès du coup d'État orchestré par le Général Gilbert Dienderé ; jadis stratège militaire pour la France et ses alliés, redouté et craint dans la sous-région et par l'armée réelle, devenue l'ombre d'elle-même contre son gré. Il n'est pas exclu, au regard des dispositifs sécuritaires déployés, des couvertures médiatiques engagées et des auditions accessibles au grand public, que les autorités aient pensées, avec juste raison en tirer des dividendes en l'exhibant comme l'illustration de la preuve de leur volonté de rupture radicale avec le régime déchu. Cela dit, en dépit des faiblesses de l'institution judiciaire, des injonctions de l'exécutif et du théâtre parfois surréaliste que ce procès a offert, les masses engagées et les acteurs de l'alternance radicale ne sauraient être blâmés pour s'être mobilisés pour sa tenue, ni pour avoir exigé qu'il aille à son épilogue. Ils sont les acteurs d'une victoire historique en ce sens qu'à travers les révélations lors de ce procès, s'étala à la lumière le rôle des différents acteurs ; l'on pris connaissance des réseaux et des connexions aux ramifications insoupçonnables, des manœuvres et des ambitions mortifères, du rôle de certaines officines politiques officielles, de certaines sommités de l'armée, de certains opérateurs économiques, de certaines notabilités religieuses et coutumières, dont l'implication dans le jeu politique, par des portes dérobées, pose l'épineuse équation de « *la cohabitation des légitimités* » M. Savadogo, (2010, p. 8-10).

Le caractère édifiant de ce procès pousse à l'inscrire dans le panthéon des procès embarrassants pour le régime et la classe politique dans sa totalité, en ce qu'il renseigne les masses sur les forces impliquées qui rejettent la

souveraineté et l'autorité du peuple, qui œuvrent pour que l'on ne sache jamais ce qui s'est intrinsèquement passé dans le secret des cabinets et que les masques ne tombent jamais. L'impact qu'il produisit fut si profond qu'il est semblable à un séisme qui ébranla et démystifia les forces négationnistes du changement intégral et ne manquera pas d'inciter le peuple souverain, à exiger la tenue d'un procès pour la répression de l'insurrection. La réflexion évoque ainsi un autre procès capital en ce qu'il invitera à jeter un regard inquisiteur sur la première partie de l'ère post-Compaoré : caractérisé par la tentative de confiscation du pouvoir par le régime de sécurité présidentiel sous commandement du Général Gilbert Dienderé, l'éphémère mandat de putschiste et de Premier ministre du Lieutenant-colonel Yacouba Isaac Zida, le règne aux maintes turbulences du Conseil National de la Transition. À défaut de combler toutes les attentes, on ne reprochera pas à celui qui s'exprime ainsi de faire preuve d'un optimisme béat, de prophétisme ou de charlatanisme en présupposant qu'il permettra de faire ôter les cagoules des acteurs des doubles jeux, de situer les responsabilités des principaux protagonistes alors engagés, de rendre justice aux victimes et au peuple. C'est l'unique procès dont la tenue effective permettra de comprendre pourquoi l'homme en uniforme, passé de façon vertigineuse sans prouesses militaires internes et externes, du grade de Lieutenant-colonel à celui de Général, en transitant du statut de Premier ministre-président à celui de "héros national" et de "révolutionnaire", après avoir supervisé les premiers tirs handicapants et mortels contre des Burkinabé, après avoir fait un coup d'État au sein de l'armée et contre le peuple, ne peut être exempté de rendre des comptes devant le tribunal du peuple.

Il en est de même pour les leaders des structures de la société civile courroies de transmission, pour leur rôle d'architectes des soulèvements populaires" et de "faiseurs de roi", et des responsables de formations politiques accompagnatrices. À l'instar du premier procès conduit à terme, si le même destin est réservé au second, ces deux procès traduiront l'intransigeance d'un peuple déterminé et ne pourront que rendre inéluctable celui des biens malhonnêtement acquis. Le traitement des crimes économiques s'apparenterait alors à l'ouverture d'une boîte aux pandores, tant il concentre à lui seul les genèses de l'attitude anti-peuple de la classe politique, des personnalités religieuses et coutumières, et de toutes les entités opposées au changement radical de paradigme socio-économico-politique. Il incarnera un procès historique qui ne manquera certainement pas lui aussi d'instruire et d'édifier sur la manière dont ces biens ont été acquis, comment le peuple a depuis toujours été volé ou spolié, comment ses biens ont été extorqués et exportés, et comment comprendre les connexions, les réseaux et les acteurs. Il abrite à lui seul le grenier ou la termitière des privilèges usurpés par l'élite politique, religieuse, coutumière et alliés, du règne de l'impunité et des compromissions, de la mise sous tutelle du pays, de toutes ses ressources

et richesses, et lui vaut l'injurieux, hypocrite et cynique statut de pays pauvre très endetté. La nécessité d'affronter et de vaincre ces défis qui s'avèrent imprescriptibles, les pose comme une propédeutique indispensable pour se confronter aux défis qui s'inscrivent dans la durée notamment ; la consolidation des organes du contrôle populaire et le développement des luttes régionales. Il n'y a donc pas d'illusion à se faire sur le fait que le peuple burkinabè s'est affirmé et affirmé son attachement inébranlable au droit de regard et à l'activisme concernant la conduite de la vie politique. Les intellectuels engagés, malgré la diversité de leur champ d'action tout comme les personnalités de référence, les citoyens raisonnables et les mouvements sociaux attachés au peuple, demeurèrent les flambeaux précédant la masse et les masses marginalisées en se reconnaissant une dette à leurs égard ; œuvrer afin que ces masses jusque-là marginalisées et instrumentalisées prennent conscience que l'on se trouve en présence d'une exigence qu'elles restent condamnées à cultiver ; le droit de regard du peuple sur la vie politique. Il s'agit d'un devoir de regard qui ne peut que se poursuivre, en commençant toujours à s'exercer d'abord à l'échelle locale ; le plus simple, puis à l'échelle nationale, le plus complexe. Les mesures de répression et les manœuvres ne feront que contribuer à la consolidation des organes de lutte déjà existants et inciter à la création de nouveaux, afin d'accroître le poids et la pression du peuple. Un exécutif est libre de se fonder sur ses ambitions personnelles, sur celles de ses soutiens financiers et de ses alliés, mais il ne peut en revanche prétendre s'octroyer impunément la liberté de décréter et de fixer de manière unilatérale et arbitraire, des restrictions à un peuple convaincu qu'en liaison avec la consolidation de ses organes de contrôle de l'État, pour consolider les fondements et exigences de l'État de droit et contrer les sombres agissements de la classe politique, les masses ne peuvent ne pas prendre acte de la nécessité primordiale d'accorder un grand intérêt au développement des luttes régionales. Les masses galvanisées par leurs succès antérieurs et par l'efficacité de leur instance d'éveil et d'action populaire proclameront que ces luttes, aussi longtemps qu'elles seront soutenues et renforcées montreront la capacité de ces dernières à exercer un contrôle sur le politique et à se préoccuper de l'administration du bien collectif.

L'efficacité des organes de contrôle de l'État et l'adhésion massive aux luttes régionales, attestent de la primauté du contrôle des masses qui instruit, prépare et organise le peuple à la conquête et à l'exercice du pouvoir. La confrontation effective du peuple avec ces différents défis qui jalonnent sa trajectoire vers le progrès et la liberté atteste que les masses demeurent attachées au changement radical et surtout, qu'il existe un aiguisement de la conscience citoyenne au Burkina Faso. Il en découle que celui qui ose affirmer que le régime actuel n'est pas à la hauteur des attentes du pays ne personnalise pas les enjeux politiques en s'en prenant à la personne des responsables politiques du moment, tout comme il ne peut être identifié à un chantre des

subversions. Il s'identifie au citoyen réaliste qui constate par-delà les intrigues politiques et la montée des mécontentements des citoyens, l'incompétence des autorités en exercice et l'approfondissement de la conscience citoyenne radicale. Cette conviction ne peut qu'exhorter à comprendre qu'il importe à ceux qui dirigent de ne pas perdre de vue, que la consécration du droit à l'insurrection est désormais un fait ancré dans la conscience pensante et agissante du peuple ; à travers sa capacité à se doter d'organisations de lutte et de dialogue en dehors du cadre institutionnel et la manifestation de sa passion pour le respect et la protection du patrimoine public : se préoccuper des agissements du gouvernement, contrôler ses décisions et juger de la capacité à occuper des postes de responsabilité au sommet de l'État. Le peuple détenteur du pouvoir exécutif, législatif, judiciaire et souverain véritable par sa détermination et sa vigilance, ne faisons pas mystère de l'oublier sitôt, contraignent le Conseil National de la Transition qui en doutait, à revoir de façon raisonnable les avantages pécuniaires accordés à ses membres. Il offrit une fois de plus, la preuve qu'il veille sur ses intérêts et n'est pas disposé à tergiverser sur sa souveraineté et son autorité.

4. Conclusion

À la lumière de ce qui précède, il s'impose que cette conscience citoyenne et cet activisme politique du peuple qui, loin de s'estomper s'amplifieront et se radicaliseront, doivent rappeler constamment à l'exécutif qu'il préside un État où les masses ont déjà destituée, pour autisme et gestion gabegique, leur premier Président post-colonisation ; Maurice Yaméogo, chassée un autre dans sa volonté de patrimonialisation du pouvoir ; Blaise Compaoré, et stopper les ambitions présidentielles d'un militaire qui croyait vivre encore à une époque où les vellétés putschistes avaient droit au chapitre pour accéder à la magistrature suprême : Gilbert Dienderé... L'État démocratique populaire n'est donc pas à ranger dans le musée des antiquités de l'histoire du Burkina Faso, sa quête est le moteur et l'achèvement de cette histoire. La lutte pour l'édification d'une société démocratique souveraine véritable demeure l'essence même de l'humain ; en ce qu'il incarne le refus de l'injustice, de l'impunité, de l'exploitation de l'homme par l'homme, d'un système financier et économique qui clochardise et déracine l'humain dans l'homme. Tout peuple déterminé et soucieux de son autodétermination restera angoissé par sa sécurité extérieure et morale, par le goût de ses valeurs et le sens de son existence, et aucun régime ne pourra l'intimider avec des manœuvres visant à lui faire comprendre que ses réactions, désirs et aspirations sont de vulgaires banalités qui relèvent du quotidien de vulgaires individus ordinaires É. Weil, (1991, p. 325).

5. Références

- AS, 2014, « Création du MPP, Un monstre ou une alternative crédible ? », Ouagadougou, *L'indépendant*, numéro 1054 du 04 février, p. 7.
- HEGEL Friedrich, WELHELM Georg Friedrich, 1932, *Principes de la philosophie du Droit*, Présenté, traduit et annoté, par Robert Derathe, Paris, Garnier Flammarion.
- MACHIAVEL Nicolas, 1972, *Le Prince*, Préface de Raymond Aron, Traduction, notes et postface, de Jean Anglade, Paris, Librairie Générale de France.
- MAHAMADE Savadogo, 2010, « Cohabitation des légitimités », Ouagadougou, *Hakili*, numéro 11, février, pp. 8-10.
- MAHAMADE Savadogo, 2015, « Mouvements sociaux et gouvernance post insurrectionnelle », Ouagadougou, *Hakili*, numéro 20, août pp. 3-7.
- MAHAMADE Savadogo, 2015, Interview accordé à Jean Ekoue, Ouagadougou, *La Rupture*, numéro 11, du 20 Novembre pp. 6-7.
- MAHAMADE Savadogo, 2016, « Les acquis de l'insurrection et le coup d'État du 17 Septembre 2015 », Ouagadougou, *Hakili*, numéro 19, Septembre, pp. 24-27.
- WEIL Éric, 1966, *Philosophie Politique*, Paris, Vrin.
- WEIL Éric, 1985, *Logique de la Philosophie*, Paris, Vrin.
- WEIL Éric, 1991, « Masses et individus historiques », *Essais et Conférences*, Tome II ; Politique, Paris, Vrin, pp. 294-325.